

12ème législature

Question N° : 111533	de M. Mariani Thierry (Union pour un Mouvement Populaire - Vaucluse)	QE
Ministère interrogé :	santé et solidarités	
Ministère attributaire :	santé et solidarités	
	Question publiée au JO le : 28/11/2006 page : 12373	
Rubrique :	télécommunications	
Tête d'analyse :	appels d'urgence	
Analyse :	numéro unique européen. mise en place	
<u>Texte de la QUESTION :</u>	<p>M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le numéro d'appel d'urgence européen unique, le 112. Le numéro unique d'appel d'urgence européen, le 112, créé par la décision du Conseil le 29 juillet 1991 a été rendu accessible dans l'Union européenne des quinze en 1999. Mais seize ans après sa mise en service, le 112 est encore trop méconnu de la majorité des citoyens européens. Pourtant, ce numéro d'urgence a le mérite de centraliser le 15, le 17 et le 18. Il peut donc être regrettable que ce numéro ne soit pas davantage utilisé au service de nos concitoyens pour favoriser leur accès aux appels d'urgence. De plus, il semble que la réponse et la gestion de ces appels restent encore problématiques et la localisation de l'appelant ne convient pas toujours. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui faire part de ses intentions concernant la reconnaissance de l'importance du 112, tant envers les citoyens que pour les missions de santé et de sécurité publique. Il souhaite également connaître ses intentions sur les problèmes techniques que rencontre le 112.</p>	
<u>Texte de la REPOSE :</u>		